

---

**ESTÉREL CÔTE d'AZUR AGGLOMÉRATION**

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION****Séance du 03 avril 2026**

---

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 48****NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 47**

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à quatorze heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Josiane CHIODI pour la délibération n°1 et de M. MASQUELIER, Président.

**PRESENTS :**

MASQUELIER Frédéric - LOPEZ Yolande - MORENVAL Fabrice - CHIODI Josiane - ISEPPI Stéphane - DELAUNAY-KAIDOMAR Françoise - TAPIERO Théo - BLANC Sylvie - GRILLET Maxime - RAMI Hafida - CHANIOL Philippe - LOMBARD Danièle - CHIRON Hervé - JUBLOT Guillaume - COCUSSE Emmanuelle - RACHLINE David - PETRUS-BENHAMOU Martine - LONGO Gilles - SOLER Annie - COLOMAR Pierre - EL AKKADI Imane - MARCHAND Charles - LEROY Carine - DIGANI Stéphane - LAUVARD Sonia - VIOLET Paul - LANCINE Brigitte - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - ROUX Fabien - BRENDLE Karen - AGLIO Yoann - FIHIPALAI Telesia - BONNEMAIN Emmanuel - CHARLET Chloé - CAMILLERI Mickaël - CERRUTTI Martial - DECARD Guillaume - TOSI Eliane - AZZOPARDI Noël - KLINHOLFF Jean-Pierre - CAYRON Jean - NOURI Isabelle - GNERUCCI Yoann - TESSONNEAU Pascale - LECHANTEUX Julie - TISSIER Ken

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

RACHLINE David donne procuration à MASQUELIER Frédéric (absent à la délibération n°22) - RAMI Hafida donne procuration à LOMBARD Danièle (absente de la délibération n°3 à 25) - ROUX Fabien donne procuration à LONGO Gilles (absent de la délibération n°5 à 25) - MICHELAN Katia donne procuration à BONNEMAIN Emmanuel.

Le quorum est atteint.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Imane EL AKKADI.

**Mme CHIODI**, doyenne d'âge, ouvre la séance d'installation du Conseil communautaire. Elle procède à la lecture de la liste des élus dans l'ordre alphabétique. Madame CHIODI déclare les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

**Mme EL AKKADI** est désignée secrétaire de séance.

**Mme CHIODI** procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que la condition du quorum est remplie.

Elle invite ensuite le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président, en rappelant les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle invite le Conseil communautaire à désigner deux assesseurs au moins pour participer au dépouillement. **Monsieur GNERUCCI** et **Madame LANCINE** sont désignés comme assesseurs.

**M.MASQUELIER** se porte candidat à la présidence d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Délibération n° **01**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Conseillère communautaire**  
Titre : **Election du Président de la Communauté d'Agglomération**

Synthèse : Election du Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Résultat du vote : **DESIGNE** Madame LANCINE Brigitte et Monsieur GNERUCCI Yoann en tant qu'assesseurs,

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur MASQUELIER Frédéric,

**PROCEDE** à l'élection du Président au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	39
Blanc/Nuls	8 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur MASQUELIER Frédéric, ayant obtenu la majorité requise, élu Président de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**M.MASQUELIER** remercie les membres du Conseil communautaire pour son élection et pour leur confiance renouvelée.

Il rappelle l'historique de la Communauté d'agglomération depuis sa création en 1999 avec des présidences successives (Messieurs Georges BERTORA, Elie BRUN et Roland BERTORA). Il salue la volonté et l'importance de la stabilité et de la continuité, ce qui n'est pas le cas dans toutes les intercommunalités. Il remercie ses collègues maires qui sont à ses côtés. Il explique

que ce n'est pas une simple reconduction, mais la poursuite de ce qui a été fait, avec de nouveaux projets et enjeux.

Il y a 6 ans nous sortions de la première phase seulement du COVID que personne n'avait vu venir. Il n'était absolument pas question de la guerre en Ukraine, le 7 octobre n'était pas arrivé et le conflit au Moyen-Orient, sous sa forme actuelle, demeurait quand même très imprévisible. Ces enjeux qui peuvent paraître lointains ont une incidence concrète sur nos territoires.

Il suffit de voir l'envolée des prix de l'essence qui concerne chacun. C'est pour cela que nous avons déjà commencé à travailler avec méthode, avec notamment un Pacte de gouvernance qui servira de bases pour les années 2026-2032.

La Communauté d'agglomération a l'obligation de travailler avec les partenaires que les communes ont choisi d'élire démocratiquement. Elle doit apporter une valeur ajoutée, elle agit avec le principe de subsidiarité, la commune demeure la cellule de base.

Il présente les grandes orientations : l'attractivité économique, la résilience de nos territoires (gestion des crises et des inondations), la mobilité, la cohésion territoriale, la qualité du cadre de vie et la proximité avec les citoyens (hygiène, santé, propreté, collecte des déchets).

La volonté est aussi de continuer à rendre la Communauté d'agglomération mieux connue, dans la continuité du changement de dénomination.

Il explique qu'il est nécessaire d'exister face aux grandes institutions telles que le Département, la Région et la Métropole de Toulon et de défendre nos intérêts notamment sur les questions de l'hôpital et de l'enseignement et l'enseignement supérieur.

Il est également important de continuer de structurer l'organisation interne avec plus de 300 agents, une mutualisation à renforcer et une efficacité comme lignes directrices.

-----  
Délibération n° **02**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Conseillère communautaire**  
Titre : **Composition du Bureau**  
**Fixation du nombre de vice-présidents et autres membres du Bureau**

Synthèse : Détermination de la composition du Bureau communautaire.

**Mme CHIODI** rappelle la réglementation applicable à la fixation du nombre des membres du Bureau. Elle ajoute qu'il est proposé de fixer à 14 le nombre de Vice-Présidents et 7 le nombre de conseillers délégués.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 47 voix POUR et 1 ABSTENTION (LECHANTEUX Julie), ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----  
Délibération n° **03**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Conseillère communautaire**  
Titre : **Election des Vice-Présidents appelés à siéger au Bureau de la Communauté d'Agglomération**

Synthèse : Élection des Vice-Présidents appelés à siéger au Bureau communautaire.

**Mme CHIODI** précise que les modalités de vote sont les mêmes que pour l'élection du Président et ajoute que le juge administratif considère que les dispositions relatives au scrutin de

liste prévu au Code Général des Collectivités Territoriales ne sont pas applicables à l'élection des membres du bureau d'un EPCI. En conséquence, les vice-présidents sont élus individuellement selon un scrutin uninominal majoritaire, ce qui exclut l'application des règles de parité prévues pour les communes.

Résultat du vote : **PREND ACTE** de la candidature de Monsieur RACHLINE David au rang de 1<sup>er</sup> Vice-Président,

**PROCEDE** à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	39
Blanc/Nuls	8 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur RACHLINE David, ayant obtenu la majorité requise, élu 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur DECARD Guillaume au rang de 2<sup>ème</sup> Vice-Président,

**PROCEDE** à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	39
Blanc/Nuls	8 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur DECARD Guillaume, ayant obtenu la majorité requise, élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur CAYRON Jean au rang de 3<sup>ème</sup> Vice-Président,

**PROCEDE** à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	41
Blanc/Nuls	6 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur CAYRON Jean, ayant obtenu la majorité requise, élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur KLINHOLFF Jean-Pierre au rang de 4<sup>ème</sup> Vice-Président,

**PROCEDE** à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	44
Blanc/Nuls	3 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur KLINHOLFF Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité requise, élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur LONGO Gilles au rang de 5<sup>ème</sup> Vice-Président,

**PROCEDE** à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	39
Blanc/Nuls	8 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur LONGO Gilles, ayant obtenu la majorité requise, élu 5<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur TAPIERO Théo au rang de 6<sup>ème</sup> Vice-Président,

**PROCEDE** à l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	38
Blanc/Nuls	9 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur TAPIERO Théo, ayant obtenu la majorité requise, élu

6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Madame EL AKKADI Imane au rang de 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente,

**PROCEDE** à l'élection de la 7<sup>ème</sup> Vice-présidente au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	47
Votes pour	37
Blanc/Nuls	9 blancs – 1 nul

**DECLARE** Madame EL AKKADI Imane, ayant obtenu la majorité requise, élue 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur GNERUCCI Yoann au rang de 8<sup>ème</sup> Vice-Président,

**PROCEDE** à l'élection du 8<sup>ème</sup> Vice-Président au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	43
Blanc/Nuls	4 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur GNERUCCI Yoann, ayant obtenu la majorité requise, élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Madame DELAUNAY-KAIDOMAR Françoise au rang de 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente,

**PROCEDE** à l'élection de la 9<sup>ème</sup> Vice-présidente au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	39
Blanc/Nuls	8 blancs – 1 nul

**DECLARE** Madame DELAUNAY-KAIDOMAR Françoise, ayant obtenu la majorité requise, élue 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté

d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur COLOMAR Pierre au rang de 10<sup>ème</sup> Vice-Président,

**PROCEDE** à l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	37
Blanc/Nuls	11 blancs – 0 nul

**DECLARE** Monsieur COLOMAR Pierre, ayant obtenu la majorité requise, élu 10<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Madame LOPEZ Yolande au rang de 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente,

**PROCEDE** à l'élection de la 11<sup>ème</sup> Vice-présidente au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	41
Blanc/Nuls	6 blancs – 1 nul

**DECLARE** Madame LOPEZ Yolande, ayant obtenu la majorité requise, élue 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Madame LANCINE Brigitte au rang de 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente,

**PROCEDE** à l'élection de la 12<sup>ème</sup> Vice-présidente au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	36
Blanc/Nuls	11 blancs – 1 nul

**DECLARE** Madame LANCINE Brigitte, ayant obtenu la majorité requise, élue 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Estérel Côte

d'Azur et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur MORENVAL Fabrice au rang de 13<sup>ème</sup> Vice-Président,

**PROCEDE** à l'élection du 13<sup>ème</sup> Vice-Président au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	39
Blanc/Nuls	8 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur MORENVAL Fabrice, ayant obtenu la majorité requise, élu 13<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Madame NOURI Isabelle au rang de 14<sup>ème</sup> Vice-Présidente,

**PROCEDE** à l'élection de la 14<sup>ème</sup> Vice-présidente au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	39
Blanc/Nuls	8 blancs – 1 nul

**DECLARE** Madame NOURI Isabelle, ayant obtenu la majorité requise, élue 14<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur et est immédiatement installée dans ses fonctions.

-----

Délibération n°

**04**

Rapporteur :

**Mme CHIODI, Conseillère communautaire**

Titre :

**Election des autres membres du Bureau**

Synthèse :

Election des Conseillers communautaires appelés à siéger au Bureau communautaire.

Résultat du vote :

**PREND ACTE** de la candidature de Madame CHIODI Josiane au rang de 1<sup>ère</sup> Conseillère Communautaire déléguée,

**PROCEDE** à l'élection de la 1<sup>ère</sup> Conseillère Communautaire déléguée au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	39
Blanc/Nuls	8 blancs -1 nul

**DECLARE** Madame CHIODI Josiane, ayant obtenu la majorité requise, élue 1<sup>ère</sup> Conseillère Communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur DIGANI Stéphane au rang de 2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué,

**PROCEDE** à l'élection du 2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	38
Blanc/Nuls	9 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur DIGANI Stéphane, ayant obtenu la majorité requise, élu 2<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Madame RAMI Hafida au rang de 3<sup>ème</sup> Conseillère Communautaire déléguée,

**PROCEDE** à l'élection de la 3<sup>ème</sup> Conseillère Communautaire déléguée au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	39
Blanc/Nuls	8 blancs -1 nul

**DECLARE** Madame RAMI Hafida, ayant obtenu la majorité requise, élue 3<sup>ème</sup> Conseillère Communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur CHIOCCA Christophe au rang de 4<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué,

**PROCEDE** à l'élection du 4<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	35
Blanc/Nuls	12 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur CHIOCCA Christophe, ayant obtenu la majorité requise, élu 4<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur ROUX Fabien au rang de 5<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué,

**PROCEDE** à l'élection du 5<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	38
Blanc/Nuls	9 blancs – 1 nul

**DECLARE** Monsieur ROUX Fabien, ayant obtenu la majorité requise, élu 5<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Monsieur GRILLET Maxime au rang de 6<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué,

**PROCEDE** à l'élection du 6<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	39
Blanc/Nuls	9 blancs – 0 nul

**DECLARE** Monsieur GRILLET Maxime, ayant obtenu la majorité requise, élu 6<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire délégué de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**PREND ACTE** de la candidature de Madame TOSI Eliane au rang de 7<sup>ème</sup> Conseillère Communautaire déléguée,

**PROCEDE** à l'élection de la 7<sup>ème</sup> Conseillère Communautaire déléguée au scrutin secret dont les résultats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Candidat(s)	1
Inscrits	48
Votants	48
Votes pour	38
Blanc/Nuls	9 blancs -1 nul

**DECLARE** Madame TOSI Eliane, ayant obtenu la majorité requise, élue 7<sup>ème</sup> Conseillère Communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**M. MASQUELIER** suspend la séance à 15h47 jusqu'à 16h00 pour procéder à un changement de places des membres du Bureau.

-----  
**M. BONNEMAIN** énonce que :

“Le 24 juillet 2020, je prenais la parole dans cette enceinte et vous félicitais pour votre élection à laquelle, en confiance, j'avais très modestement contribué.

Les six années qui viennent de s'écouler m'ont malheureusement démontré que les espoirs suscités par votre présidence et surtout la gouvernance que mon groupe et moi-même en attendait n'ont pas été au rendez-vous.

Vous vous succédez donc aujourd'hui à vous-même, non pas pour fonder une politique nouvelle ou corriger les excès de celles passée, mais pour au contraire poursuivre sans le moindre changement les actions que vous aviez déjà initiées.

Je ne vous parle pas ici de politique politicienne au sens strict du terme. La valse des étiquettes que nous avons connu ces derniers mois nous confirme combien les étiquettes, les rattachements, les attachements à un parti quelconque sont finalement sans aucun intérêt entre des « LR » qui, sitôt l'élection opérée, passent immédiatement sur d'autres partis, des « sans étiquette » qui, dès le lendemain de leur élection, revoient leurs couleurs de leur parti reflleurir sur leur permanence électorale. Bref, finalement, à part des centristes qui restent fidèles à leurs idées, à leurs valeurs, il n'y a pas grand monde.

Non, ce n'est pas de ça dont on parle, mais il s'agit ici de continuer sur votre vision du territoire. Et vous le savez. Votre projet pour notre territoire n'est pas le nôtre.

D'abord, s'agissant de sa gouvernance, il n'est malheureusement plus temps qu'Estérel Côte d'Azur Agglomération soit dirigée par l'un des 5 maires des communes qui la composent. Et malheureusement, nous venons de vérifier que nous continuons sur les mêmes errements. C'est dommage, des discussions légitimes sur l'affectation des budgets qui étaient consacrés à la promenade des Bains, celles sur l'emploi du budget GEMAPI, les débats compliqués entre l'Agglomération et l'une des communes qui composent notre établissement public ces cinq dernières années démontrent qu'il était nécessaire de revenir à ce qu'on peut appeler la jurisprudence « Bertora ». Il n'en est rien et c'est bien dommage.

De même encore, s'agissant des délégations de pouvoir tant au Président qu'au Bureau que nous allons désormais examiner, qui, par leur ampleur, vont transformer cette assemblée en chambre d'enregistrement des décisions prises en amont et souvent exécutées.

La gouvernance d'une part, le projet de territoire lui-même. Le point 6.3.1 du rapport d'orientation budgétaire que nous examinerons tout à l'heure en atteste votre ambition pour notre territoire, au-delà du futur pacte de gouvernance dont vous avez tracé les premières lignes tout à l'heure : C'est la poursuite de la promenade des bains qui assèche l'ensemble des facultés financières de notre Agglomération au risque de sa pérennité financière, la poursuite des études de l'hôtel de l'agglomération, l'achèvement du parc paysager de Saint-Raphaël, la réhabilitation de la maison des étangs dont le principe est arrêté depuis 5 ans, sans la moindre évolution à ce jour. Bref, à l'exception notable du tracé alternatif de la RDN 7 et du mur digue destiné à mettre hors d'eau la zone de la Palud et donc les activités économiques qui la composent, la poursuite d'une politique de court terme sans réelle prospective pour notre communauté et ses habitants.

Nous pensons pour notre part que notre Agglomération a besoin de plus d'entreprises innovantes pour changer la nature de notre économie et sortir du seul diptyque tourisme saisonnier/ construction immobilière, d'une véritable ambition pour repenser les déplacements de nos concitoyens au sein de l'Agglomération en utilisant tous les outils à notre disposition (le train, le bateau, les transports en commun, les communications douces et les aménagements correspondants), d'une réelle politique de logement pour lutter contre les difficultés de nos concitoyens qui, même bénéficiant d'emplois stables et rémunérés, ne parviennent pas à se loger décemment, et enfin d'une vraie politique culturelle en utilisant les atouts de chacune de nos cinq communes afin de développer un tourisme enfin annuel.

Ces axes, à lire l'ensemble des documents qui nous sont soumis aujourd'hui et demain, vos prochaines orientations dans le pacte de gouvernance que vous allez nous présenter ne sont manifestement pas les vôtres et nous le regrettons, nous continuerons pour notre part à les porter au sein de cette Assemblée parce que tel est le mandat que nous avons reçu, au moins des 6 400 personnes qui, à Fréjus, ont, comme nous, pensé qu'une autre politique était possible. »

Délibération n° **05**  
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**  
Titre : **Lecture de la charte de l' élu local**

Synthèse : Lecture et remise de la charte de l' élu locale.

**M. MASQUELIER** lit à haute voix la charte de l' élu local énoncée dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise qu'une copie papier a été remise à chaque membre du Conseil communautaire et également transmise par voie dématérialisée avec le dossier de séance. De plus, chaque conseiller communautaire a reçu un livret d'accueil regroupant toutes les informations utiles et pratiques, tant sur le mandat d' élu communautaire que sur le fonctionnement de la Communauté d' agglomération.

Résultat du vote : **PREND ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.**

-----

Délibération n° **06**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Conseillère déléguée**  
Titre : **Délégations du Conseil données au Président**

Synthèse : L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

**Mme CHIODI** précise que les délégations sont conformes au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle énonce les articles de lois, et notamment les délégations du Conseil communautaire qui ne peuvent pas être déléguées.

**M.CAMILLERI** énonce : « Nous sommes un certain nombre à nous étonner du caractère particulièrement large de cette délégation de pouvoir. Je suis bien placé pour savoir que ça peut grandement faciliter le travail de l'administration et la fluidité des décisions que d'attribuer à l'exécutif une délégation de pouvoirs. Mais celle-ci nous paraît relativement disproportionnée. Pour vous donner juste une comparaison des EPCI qui ne sont pas très loin du nôtre, la délégation de pouvoirs du président tient en 2 pages, celle-ci en fait 11. Les EPCI dont je vous parle ne fonctionnent ni moins bien, ni moins vite, ni avec moins d'efficacité que celui-ci. Donc nous voterons contre celle-ci et d'ailleurs la délibération suivante également puisqu'on donne une délégation quasi générale au Bureau. Encore une fois, il ne s'agit nullement d'opposition stérile qui serait très malvenue dans cette dans cette assemblée, mais seulement le fait qu'on aurait pu espérer que cette assemblée soit autre chose qu'une chambre d'enregistrement, et c'est ce qui explique notre vote. »

**M.MASQUELIER** répond que les décisions se prennent par la majorité, donc c'est la raison pour laquelle c'est le Bureau et son Président qui ont les attributions. Puis vous-même vous bénéficiez dans l'opposition du pouvoir de contrôle, de vérification, et nous vous rendons compte pour entendre effectivement les observations que vous pourrez faire dans le cadre de cette assemblée.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 39 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CERRUTTI Martial, AZZOPARDI Noël, LECHANTEUX Julie) et 5 voix CONTRE (COCUSSE Emmanuelle, BONNEMAIN Emmanuel, CHARLET Chloé, CAMILLERI Mickaël, MICHELAN Katia), ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **07**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Conseillère déléguée**  
Titre : **Délégations du Conseil données au Bureau communautaire**

Synthèse : Le Bureau communautaire peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

**Mme CHIODI** reprend les termes de la délibération.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 39 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CERRUTTI Martial, AZZOPARDI Noël, LECHANTEUX Julie) et 5 voix CONTRE (COCUSSE Emmanuelle, BONNEMAIN Emmanuel, CHARLET Chloé, CAMILLERI Mickaël, MICHELAN Katia), ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **08**  
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**  
Titre : **Débat sur la mise en œuvre d'un Pacte de Gouvernance**

Synthèse : Conformément à l'article L.5211-11-2 du CGCT, il convient que le Conseil communautaire débatte et délibère sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance.  
Au regard de l'intérêt qu'apparaît revêtir un tel pacte, permettant notamment de retranscrire la volonté partagée d'une collaboration étroite entre les communes et de rappeler les objectifs communs en matière de développement du territoire, il est proposé au Conseil communautaire, à l'issue du débat, de décider l'élaboration d'un tel pacte.

**M.MASQUELIER** explique qu'il s'agit d'un échange sur la mise en œuvre du pacte de gouvernance. Nous avons souhaité dès 2020 mettre en place un contrat de gouvernance. Nous étions une des premières collectivités d'ailleurs, en dépassant des différences qui peuvent exister entre les communes, dans la mesure où vous aviez 3 sensibilités politiques différentes à travers les 5 communes de l'agglomération. Comme déjà évoqué, ce principe de fonctionnement rejoint celui d'une copropriété avec des parties communes et des parties privatives, dans lesquelles chacun fait ce qu'il veut, parties privatives qui demeurent l'essentiel bien entendu. Pendant cette période de campagne électorale, lors des échanges avec nos concitoyens aux réunions publiques, la question de l'agglomération a été évoquée. Il y avait un véritable intérêt, il y avait des interrogations, des questionnements. Il nous a été demandé effectivement de travailler ensemble, de ne pas avoir de visions divergentes entre les communes, de pouvoir surpasser et dépasser des différences d'approche et qu'il fallait faire primer pas seulement l'intérêt général mais également nos intérêts, celui de chacune des communes. Avoir un Pacte de gouvernance, c'est faire valoir l'intérêt de la commune de Roquebrune-sur-Argens, des Adrets-de-l'Estérel, de Puget sur Argens, de Fréjus et de Saint-Raphaël.

Nous avons fait un très beau document qui était le bilan 2020-2024.

Vous pouvez voir tout le travail important qui a été fait pendant près de cinq ans. Vous avez effectivement la Promenade des Bains, qui concerne 3 communes puisque vous avez également la partie des Issambres pour laquelle on a fait une délégation de maîtrise d'ouvrage. Vous avez aussi des ouvrages sur les inondations qui ont été importants sur Saint-Raphaël avec deux écrêteurs de crue, sur Fréjus, la protection de la zone de la Palud avec d'excellents rapports aussi avec le Syndicat Mixte de l'Argens.

On a commencé à réfléchir aussi au doublement de la RDN7, c'est à dire à Puget, et nous avons également mis les moyens pour pouvoir le financer. On a relancé des délégations de service public qui étaient importantes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de la propreté, de la collecte des ordures ménagères, des transports pour une durée importante.

Il y a eu également des projets en matière agricole. En matière d'aménagement du territoire, le SCOT a bien avancé. Nous avons eu la rénovation de beaucoup d'équipements sportifs dans l'ensemble des communes. D'autres projets sont en cours d'élaboration puisque tout ne peut pas se faire sur un seul mandat.

La Communauté d'agglomération est porteuse de projets et a amélioré aussi ses taux de réalisation.

Donc nous proposons à travers un nouveau contrat qui est évidemment la prolongation du précédent : la commune reste la cellule de base et le principe de subsidiarité est réaffirmé.

Il s'agit d'aller plus loin aussi en termes de mutualisation, il y a des ajustements qui sont nécessaires dans la mesure où on s'aperçoit qu'il y a des équipements sur des communes à vocation intercommunale, donc ils doivent bien entendu être gérés par la Communauté d'agglomération dans la mesure où ils sont fréquentés par l'ensemble des habitants de

l'intercommunalité.

Et il y aura des grands projets en matière de zone d'activité où nous avons acquis du foncier ou sommes encore en cours d'acquisition (Capitou, Garillans, les Adrets, zone économique de Puget etc.)

Quelques sujets relatifs à la sécurité avec un centre de surveillance urbain intercommunal seront présentés, le schéma territorial de défense incendie doit être renforcé. La question des mobilités sera toujours énoncée : ce sont des ajustements permanents dans la mesure où le réseau est moindre par rapport à ceux des grandes métropoles.

Et puis le cadre de vie avec les projets de la promenade des Bains, la Corniche des Issambres et la rénovation de nos équipements intercommunaux. Le stade de rugby Rossi a été refait, le stade de football Louis Hon et la rénovation d'une salle de sport et de gymnastique à Puget est en projet.

C'est donc la continuité de ces six dernières années avec un pacte de gouvernance efficace.

S'agissant d'un débat, monsieur le Président interroge quant à d'éventuelles observations et laisse la parole à chacun.

Il constate qu'il n'y a pas d'observation et précise que le pacte circulera ensuite dans chacune des communes pour qu'il soit voté par les conseils municipaux.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **09**  
Rapporteur : **M. LONGO, Vice-Président**  
Titre : **Commission d'Appel d'Offres (CAO)**  
**Création de la commission et modalités de dépôt des listes**

Synthèse : Création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et définition des modalités de dépôt des listes.

**M.LONGO** explique qu'il s'agit d'approuver la création d'une commission d'appel d'offres constituée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants et de fixer les modalités de dépôt de liste. Chaque liste comprend les noms et prénoms des candidats, elle peut être en deçà de 5 membres et doit être déposée au plus tard à 12h00, le jour ouvré précédant la séance de l'assemblée à laquelle sera inscrite l'élection des membres c'est à dire le 21 avril.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **10**  
Rapporteur : **M. LONGO, Vice-Président**  
Titre : **Commission de Délégations de Service Public (CDSP)**  
**Création de la Commission et modalités de dépôt de listes**

Synthèse : Création de la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP) et définition des modalités de dépôt des listes.

**M.LONGO** explique qu'il s'agit des mêmes modalités que celle énoncées pour la CAO et précise que l'élection des membres pour chacune des commissions interviendra le 21 avril prochain.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **11**  
Rapporteur : **M. LONGO, Vice-Président**  
Titre : **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)  
Constitution de la Commission**

Synthèse : A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, il convient de constituer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et de déterminer sa composition.

**M. LONGO** reprend les termes de la délibération.

Il s'agit de créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre Estérel Côte d'Azur Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 11 membres, d'en fixer la composition comme suit :

- Commune des Adrets-de-l'Estérel : 1 représentant
- Commune de Fréjus : 3 représentants
- Commune de Puget sur Argens : 2 représentants
- Commune de Roquebrune-sur-Argens : 2 représentants
- Commune de Saint-Raphaël : 3 représentants

Il précise que le Président de la Communauté d'agglomération procédera à la première convocation de cette commission lorsque les cinq Conseils municipaux auront désigné leurs représentants.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **12**  
Rapporteur : **M. LONGO, Vice-Président**  
Titre : **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)  
Constitution de la commission**

Synthèse : Constitution et composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

**M. LONGO** reprend les termes de la délibération.

Il s'agit d'approuver la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, de fixer à 5 le nombre de membres titulaires de l'organe

délibérant désignés à la représentation proportionnelle et un nombre égal de suppléants et à 3 le nombre de représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

Il précise que la nomination des membres composant la CCSPL sera effectuée lors d'une prochaine délibération.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **13**  
Rapporteur : **M. LONGO, Vice-Président**  
Titre : **Commission de contrôle financier (CCF)**  
**Constitution de la commission**

Synthèse : A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, il convient de constituer la Commission de Contrôle Financier (CCF) et de déterminer sa composition.

**M. LONGO** reprend les termes de la délibération.

Il s'agit d'approuver la création de la Commission de Contrôle Financier d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et propose de fixer à 5 le nombre de membres titulaires de l'organe délibérant désignés à la représentation proportionnelle et un nombre égal de suppléants.

Il précise que la nomination des membres composant la Commission de Contrôle Financier sera effectuée lors d'une prochaine délibération.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **14**  
Rapporteur : **M. LONGO, Vice-Président**  
Titre : **Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)**  
**Constitution de la commission**

Synthèse : Constitution et composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA).

**M. LONGO** explique qu'il s'agit de constituer la Commission intercommunale pour l'accessibilité et de fixer sa composition de la manière suivante : le président, 6 représentants élus de l'EPCI, 7 représentants d'associations, organismes représentant les personnes pour tout type de handicap, 4 représentants d'associations, organismes représentant les personnes âgées, les élus délégués à l'accessibilité et le handicap et les fonctionnaires en charge des commissions communales pour l'accessibilité des communes.

**M. GNERUCCI** invite les représentants d'associations, notamment par rapport aux acteurs économiques, à proposer leur candidature afin de participer à la vie communale notamment celle de Roquebrune-sur-Argens car il manque des représentants.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **15**  
Rapporteur : **M. DECARD, Vice-Président**  
Titre : **Election des représentants de l'Office de Tourisme Intercommunal**

Synthèse : Désignation de cinq (5) administrateurs titulaires pour siéger au Conseil d'Exploitation de la régie Office de Tourisme Intercommunal.

**M. DECARD** explique qu'il s'agit de l'élection des représentants de l'Office de tourisme intercommunal, à savoir que le Conseil d'exploitation est composé de 15 membres avec un collège d'élus communautaires et communaux, dont 5 membres du Conseil communautaire, le maire de la commune des Adrets, le maire de la commune de Puget sur Argens, les autres collèges divisés en 2 sections, une section correspondant à Puget sur Argens avec un collège professionnel associé, un collège d'observateurs conseillers municipaux, une section correspondante aux Adrets de l'Esterel avec un collège professionnel associé, un collège d'observateurs conseillers municipaux.

Résultat du vote : **PREND ACTE** des représentants proposés par monsieur le Président :

- Madame LAUVARD Sonia
- Monsieur ISEPPI Stéphane
- Madame LOMBARD Danièle
- Madame TOSI Eliane
- Madame NOURI Isabelle

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**PROCEDE** à la désignation de Madame LAUVARD Sonia au sein du collège des élus avec 42 voix pour et 6 abstentions (JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, CHARLET Chloé, MICHELAN Katia, CAMILLERI Mickaël, LECHANTEUX Julie).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur ISEPPI Stéphane au sein du collège des élus avec 43 voix pour et 5 abstentions (BONNEMAIN Emmanuel, CHARLET Chloé, MICHELAN Katia, CAMILLERI Mickaël, LECHANTEUX Julie).

**PROCEDE** à la désignation de Madame LOMBARD Danièle au sein du collège des élus avec 42 voix pour et 6 abstentions (JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, CHARLET Chloé, MICHELAN Katia, CAMILLERI Mickaël, LECHANTEUX Julie).

**PROCEDE** à la désignation de Madame TOSI Eliane au sein du collège des élus avec 42 voix pour et 6 abstentions (JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, CHARLET Chloé, MICHELAN Katia, CAMILLERI Mickaël, LECHANTEUX Julie).

**PROCEDE** à la désignation de Madame NOURI Isabelle au sein du collège des élus avec 44 voix pour et 4 abstentions (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, CAMILLERI Mickaël, LECHANTEUX Julie).

**DIT** que les membres des autres collèges seront nommés par arrêté du Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, sur proposition des Maires des Adrets-de-l'Estérel et de Puget sur Argens.

-----

Délibération n° **16**  
Rapporteur : **M. DECARD, Vice-Président**  
Titre : **Régie autonome du théâtre intercommunal le Forum**  
**Désignation des administrateurs**

Synthèse : Election de neuf (9) administrateurs titulaires et de neuf (9) administrateurs suppléants pour constituer le Conseil d'administration de la régie du théâtre intercommunal Le Forum.

**M. DECARD** reprend les termes de la délibération.

Résultat du vote : **PREND ACTE** des représentants titulaires proposés par monsieur le Président :

- Madame PETRUS-BENHAMOU Martine
- Madame EL AKKADI Imane
- Monsieur VIOLET Paul
- Monsieur TAPIERO Théo
- Madame CHIODI Josiane
- Madame LOPEZ Yolande
- Monsieur DECARD Guillaume
- Monsieur GNERUCCI Yoann
- Monsieur KLINHOLFF Jean-Pierre

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**PROCEDE** à la désignation de Madame PETRUS-BENHAMOU Martine au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Madame EL AKKADI Imane au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur VIOLET Paul au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur TAPIERO Théo au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR, 3 voix CONTRE (BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, COCUSSE Emmanuelle) et 4 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Madame CHIODI Josiane au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Madame LOPEZ Yolande au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 43 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur DECARD Guillaume au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Madame GNERUCCI Yoann au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 43 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur KLINHOLFF Jean-Pierre au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 43 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia).

**PREND ACTE** des représentants suppléants proposés par monsieur le Président :

- Madame SOLER Annie
- Madame PLANTAVIN Christelle
- Madame BRENDLE Karen
- Madame LOMBARD Danièle
- Madame BLANC Sylvie
- Monsieur CHANIOL Philippe
- Monsieur CHIRON Hervé
- Madame TESSONNEAU Pascale
- Madame TOSI Eliane

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**PROCEDE** à la désignation de Madame SOLER Annie au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR, 2 voix CONTRE (BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia) et 5 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Madame PLANTAVIN Christelle au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Madame BRENDLE Karen au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Madame LOMBARD Danièle au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Madame BLANC Sylvie au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur CHANIOL Philippe au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur CHIRON Hervé au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Madame TESSONNEAU Pascale au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Madame TOSI Eliane au sein du Conseil d'administration de la régie "Théâtre le Forum" avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CHARLET Chloé, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, CAMILLERI Mickaël, COCUSSE Emmanuelle).

-----

Délibération n° 17  
Rapporteur : **M. LONGO, Vice-Président**  
Titre : **Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est-Var (SMIDDEV)**  
**Election des délégués**

Synthèse : Election des délégués titulaires et des délégués suppléants d'Estérel Côte d'Azur Agglomération auprès du syndicat mixte intercommunal de développement durable de l'Est-Var pour le traitement et la valorisation des

déchets ménagers (SMIDDEV).

**M LONGO** reprend les termes de la délibération.

Résultat du vote : **PREND ACTE** des candidatures en tant que délégués titulaires :

- Monsieur LONGO Gilles
- Monsieur MARCHAND Charles
- Madame LANCINE Brigitte
- Madame BLANC Sylvie
- Monsieur CHIRON Hervé
- Madame LOMBARD Danièle
- Monsieur DECARD Guillaume
- Monsieur GNERUCCI Yoann
- Monsieur DEBAISIEUX Nicolas
- Madame SANCHEZ Jacqueline

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur LONGO Gilles délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur MARCHAND Charles délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Madame LANCINE Brigitte déléguée titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Madame BLANC Sylvie déléguée titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur CHIRON Hervé délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Madame LOMBARD Danièle déléguée titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur DECARD Guillaume délégué

titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur GNERUCCI Yoann délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 45 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur DEBAISIEUX Nicolas délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 45 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle).

**PROCEDE** à la désignation de Madame SANCHEZ Jacqueline déléguée titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PREND ACTE** des candidatures en tant que délégués suppléants :

- Monsieur CHIOCCA Christophe
- Monsieur RENARD Patrick
- Madame VANDRA Dominique
- Monsieur CHANIOL Philippe
- Monsieur GRILLET Maxime
- Monsieur MORENVAL Fabrice
- Madame TOSI Eliane
- Madame TESSONNEAU Pascale
- Monsieur MILLANELLO Alain
- Monsieur ELIE Philippe

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur CHIOCCA Christophe délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur RENARD Patrick délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Madame VANDRA Dominique déléguée suppléante au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur CHANIOL Philippe délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia,

LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur GRILLET Maxime délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur MORENVAL Fabrice délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Madame TOSI Eliane déléguée suppléante au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Madame TESSONNEAU Pascale déléguée suppléante au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur MILLANELLO Alain délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**PROCEDE** à la désignation de Monsieur ELIE Philippe délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Développement Durable de l'Est Var avec 41 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (CHARLET Chloé, JUBLOT Guillaume, BONNEMAIN Emmanuel, MICHELAN Katia, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, CAMILLERI Mickaël).

**DIT** que la présente délibération sera notifiée au SMIDDEV.

-----

Délibération n° **18**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Conseillère déléguée**  
Titre : **Société Publique Locale (SPL) Ports de Fréjus**  
**Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération**

Synthèse : La présente délibération a pour objet de désigner un représentant d'Estérel Côte d'Azur Agglomération au sein de la Société Publique Locale Ports de Fréjus.

**M CHIODI** reprend les termes de la délibération et précise que les candidats ne prendront pas part au vote.

**M.VIOLET** sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : **PREND ACTE** de la candidature de Monsieur VIOLET Paul.

**DECIDE** à l'unanimité de procéder à un vote sur les candidatures à main levée.

**PROCEDE** à l'élection de Monsieur VIOLET Paul en tant que délégué titulaire au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale avec 40 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, COCUSSE Emmanuelle, LECHANTEUX Julie) et 4 voix CONTRE (BONNEMAIN Emmanuel, CHARLET Chloé, CAMILLERI Mickaël, MICHELAN Katia).

-----

Délibération n° **19**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Conseillère déléguée**  
Titre : **Fixation des indemnités des élus communautaires**

Synthèse : Fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents, des conseillers délégués et des conseillers communautaires.

**Mme CHIODI** reprend les termes de la délibération.

**Mme COCUSSE** interroge : « Vous me confirmez que, à la fois pour votre fonction de maire et votre fonction de président de l'ECAA, vous avez bien choisi le plafond dans les 2 cas, pour un total de 8 760€ brut par mois ? »

**M. MASQUELIER** confirme, comme les mandats précédents.

Quand vous avez 70 h de travail pour quelqu'un qui peut avoir une dizaine d'années d'expérience, qui est docteur en droit, qui est avocat, que vous assumez des responsabilités de 1300 personnes si on cumule la ville et l'agglomération, et près de 400 millions d'euros de budget. Si on cumule les 2, et puis devoir supporter également des attaques, des menaces, des lettres anonymes, il faut à un moment donné une rémunération méritée au regard des responsabilités qui sont attachées à l'ensemble de ses fonctions.

Résultat du vote : **À LA MAJORITÉ** des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 40 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (JUBLOT Guillaume, CERRUTTI Martial, LECHANTEUX Julie) et 5 voix CONTRE (COCUSSE Emmanuelle, BONNEMAIN Emmanuel, CHARLET Chloé, CAMILLERI Mickaël, MICHELAN Katia), ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **20**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Conseillère déléguée**  
Titre : **Formation des élus**

Synthèse : Modalités et prise en charge de la formation des élus.

**Mme CHIODI** reprend les termes de la délibération.

**M.MASQUELIER** rappelle qu'il y a des budgets formation à la disposition des élus, sur demande. Ce sont des formations libres. Il ne faut pas hésiter à solliciter ces formations.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **21**  
Rapporteur : **Mme CHIODI, Conseillère déléguée**  
Titre : **Création de trois emplois de collaborateurs de Cabinet auprès du Président**

Synthèse : Formation d'un cabinet de collaborateurs auprès du Président.

**Mme CHIODI** explique qu'il s'agit d'approuver la création de trois emplois de collaborateurs de cabinet, afin de constituer le cabinet du président pour l'assister dans la mise en œuvre du projet communautaire selon les dispositions prévues nécessairement au CGCT, emplois qui seront pourvus dans les règles statutaires et conformément aux critères énoncés dans le rapport.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 40 voix POUR et 8 voix CONTRE (JUBLOT Guillaume, CERRUTTI Martial, LECHANTEUX Julie, COCUSSE Emmanuelle, BONNEMAIN Emmanuel, CHARLET Chloé, CAMILLERI Mickaël, MICHELAN Katia), ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **22**  
Rapporteur : **Mme LOPEZ, Vice-Présidente**  
Titre : **Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Synthèse : Présentation du rapport annuel 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

**Mme LOPEZ** précise qu'il s'agit de la présentation du rapport annuel 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales avant le débat d'orientations budgétaires. Ce rapport dresse un état des lieux de l'égalité professionnelle au sein de l'Établissement à travers plusieurs indicateurs, la composition des effectifs, les recrutements, les rémunérations, la formation, le temps de travail, le déroulement de carrière ou encore les conditions de travail.

Elle indique qu'il ressort de ce bilan une situation globalement équilibrée sur plusieurs points.

Le Conseil communautaire compte 28 hommes et 20 femmes.

Au sein des effectifs de l'Agglomération, les femmes représentent 46,34% des agents et les hommes 53,66%. S'agissant des postes à responsabilités de catégorie A, la parité est atteinte, entre 12 femmes et 12 hommes. Le rapport montre néanmoins que certains écarts persistent, notamment dans la répartition entre les filières, les femmes étant très majoritairement dans l'administratif et les hommes dans la technique, mais aussi en matière de rémunération où des écarts subsistent en faveur des hommes.

Il souligne également que le temps partiel concerne majoritairement des femmes. Enfin, plusieurs actions sont menées par l'Agglomération pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'organisation du temps de travail, d'accès à la formation, de prévention du harcèlement et de mixité dans les recrutements.

Résultat du

vote : PREND ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.

-----

Délibération n° **23**  
Rapporteur : **Mme BLANC, Conseillère communautaire**  
Titre : **Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable 2025**

Synthèse : Bilan des actions conduites en 2025 au titre du fonctionnement et des activités internes d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, et bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire au regard des cinq finalités du développement durable.

**Mme BLANC** précise que ce rapport de développement durable n'est pas seulement une obligation réglementaire, c'est un outil de pilotage qui permet de mesurer concrètement l'action de notre Agglomération en matière de développement durable. Il montre le chemin parcouru depuis le début du mandat, des politiques structurées, des stratégies en place et surtout des actions désormais déployées sur le terrain. Face aux réalités de notre territoire, risques naturels, pression sur les ressources, activités, nous avons fait le choix d'une approche pragmatique, agir de manière cohérente, progressive et efficace.

Ce rapport met en évidence des avancées concrètes dans l'adaptation au changement climatique, la gestion des ressources, la préservation de nos espaces naturels, mais aussi dans l'amélioration du cadre de vie. Il rappelle également que certains enjeux restent devant nous, notamment sur l'eau et la maîtrise de notre développement, et qu'ils appellent à une action publique toujours plus coordonnée. Finalement, ce document traduit une ligne claire, une écologie de solutions ancrées dans le réel, au service d'un territoire bien géré et durablement attractif.

**Mme COCUSSE** souligne la phrase suivante à la page 13 du rapport : « Il manque une hiérarchisation claire des priorités et une consolidation du pilotage stratégique. »

**M. BONNEMAIN** déclare : « Il y a des avancées significatives, même si malheureusement nous sommes encore loin du compte sur un certain nombre de sujets assez prégnants.

J'en veux pour preuve, tout d'abord, la question de la mobilité, certes, 3 actions ont été menées en 2025, mais qui relèvent de l'ordre du cosmétique, 12 consignes pour les agents, le plan vélo libre-service qui est intéressant sur son principe mais insuffisant tant que les pistes cyclables ne seront pas elles-mêmes directement et clairement identifiées conformément au plan vélo de 2021, et enfin la piste cyclable de Vaucouleurs qui a été réalisée.

Le vrai problème s'agissant de cette mobilité douce et le problème majeur, c'est celui du raccordement des pistes cyclables existantes les unes avec les autres, outre la sécurisation des utilisateurs de vélos qui, tant qu'elle ne sera pas assurée, empêchera clairement l'objectif que nous sommes fixé en décembre 2021 d'être rempli. C'est un des points sur lequel il va nous falloir travailler sérieusement en 2026.

Toujours au chapitre des mobilités, si on peut soulever l'excellente initiative de la mise en place du covoiturage avec le système Blablacar, en réalité « Blablacovoiturage », il faut espérer qu'il monte en puissance dans les années qui suivent. C'est important. Et je sais que notre Agglomération est capable, au travers d'une politique de communication efficace, de faire en sorte que cette montée en puissance puisse n'être autre chose qu'un vœu pieux.

Un point malheureux qu'on doit relever sur les bornes de recharge, seules 15 bornes développées en 2025, c'est notoirement insuffisant et nous le voyons particulièrement à l'heure où les conséquences de la guerre au Moyen-Orient se font jour où directement nos amis et voisins des Bouches du Rhône sont déjà en rupture de carburant combien le développement de ces bornes de recharge et l'électrification du parc automobile de nos concitoyens est important et doit se faire au travers d'une politique résolument volontariste de notre Communauté

d'agglomération.

Un dernier mot s'agissant de la mobilité. Vous le savez, il est vraiment important que nous nous lancions enfin dans le développement du bateau bus, système qui vous a été présenté en mars 2023 et qui, pour l'instant, à ma connaissance, n'a pas donné lieu à réflexion sur la mise en place d'une DSP. Or, ce système est vraiment important, notamment pour permettre à nos concitoyens de Saint-Aygulf qui prochainement vont se retrouver impactés par la rupture du pont de la Galiote pour cause de réfection, de pouvoir rejoindre la ville mère, rejoindre tout simplement le reste de la Communauté d'agglomération.

J'en termine avec le point sur la méthanisation page 19, des avancées sont importantes sur ce point. Ce système rapporte aujourd'hui 1 190 000 € de recettes à la Communauté d'agglomération. Souhaitons pour l'année 2026 que nous engagions dans la voie d'un développement de cette ressource qui est non seulement source d'économies pour notre Agglomération, mais également source de recettes. ».

**M. MASQUELIER** répond qu'il y a eu des difficultés sur la méthanisation parce qu'on a un rattrapage dans la mesure où la société qui s'en occupait s'est retrouvée en difficulté avec un plan de sauvegarde, ce n'était pas si idéal que cela. Et il faut mesurer les investissements.

Il poursuit en précisant que favoriser les mobilités ne fait pas l'objet de clivage, que ce soit le développement des pistes cyclables, les bornes électriques et le covoiturage où on a quand même battu tous les records avec près de 6 738 déplacements.

**M. AZZOPARDI** souligne la possibilité de se rapprocher de la Région dans le cadre des phases 1 et 2 de la LGV, dans le cadre de la réouverture ou la rénovation des petites gares, au regard du coût très important aujourd'hui, du carburant, les déplacements doux, certes à vélo, très bien, mais pour un habitant de Puget par exemple, pour aller prendre le train à Fréjus c'est déjà compliqué parce qu'il faut prendre la voiture et il faut se stationner avec le coût du stationnement. Donc je pense que les petites communes comme Roquebrune, Puget auraient besoin d'accompagnement pour les réouvertures des gares pour que le train puisse s'arrêter dans nos petites communes et relier l'essentiel du département.

**M. MASQUELIER** répond que la Communauté d'agglomération n'a jamais été opposée à la réouverture des petites gares. Il y a trois sujets différents d'opposition avec la Région : le financement, les subventions et les phases 3 et 4.

Il ajoute que tout le dossier est à disposition de tous les conseillers communautaires.

Résultat du

vote :                    **PREND ACTE DE LA DÉLIBÉRATION.**

-----

Délibération n°    **24**

Rapporteur :      **M. LONGO, Vice-Président**

Titre :                **Mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier 2026-2033 (RBF)**

Synthèse :            Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de l'agglomération et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion.

**M. LONGO** précise que l'article L.1612-30 du CGCT dispose que l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire financier avant le vote de la première délibération budgétaire. Le règlement budgétaire financier a pour objet de définir les règles et procédures applicables en

matière de gestion budgétaire et comptable. Outre le cas classique d'une exécution budgétaire, Estérel Côte d'Azur agglomération dispose de 6 budgets annexes.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LA DÉLIBÉRATION.

-----  
Délibération n° 25  
Rapporteur : M. LONGO, Vice-Président  
Titre : Débat d'orientations budgétaires

Synthèse : Le débat sur les orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et des syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le rapport sur les orientations budgétaires envoyé aux élus communautaires détaille les orientations prévues par l'EPCI pour 2026 et sert de base au débat.

**M. LONGO** expose que l'année 2025 reste marquée par un contexte géopolitique particulièrement lourd, dont les répercussions économiques sont significatives. Le conflit russo-ukrainien se poursuit et continue d'alimenter l'instabilité énergétique en Europe, notamment en affectant les approvisionnements en gaz naturel. Parallèlement, les tensions au Moyen-Orient se sont intensifiées. Les affrontements entre Israël, l'Iran et plusieurs milices régionales ont contribué à une flambée des prix pétroliers estimée à +15% par le FMI. Cette hausse pourrait générer une inflation mondiale additionnelle de +0,7%.

Dans ce contexte tendu, le FMI prévoit une croissance mondiale de +3% en 2025 contre 3,3 l'année précédente. Au niveau national, l'élaboration de la finance pour 2026 s'inscrit dans un contexte politique, économique et budgétaire durablement contraint, marqué par la poursuite de la trajectoire de redressement des finances publiques engagée depuis 2023.

Sur le plan budgétaire, la loi de finances 2026 confirme l'objectif central de la réduction progressive du déficit public, tout en cherchant à stabiliser le niveau d'endettement de l'État.

Le déficit public est désormais arrêté à - 5% du PIB, tandis que la dette publique atteint 118,2% du PIB. La trajectoire de retour sous le seuil de 3% de déficit à l'horizon 2029 reste l'objectif de moyen terme affiché par l'État. Cette trajectoire conditionne l'ensemble des arbitrages budgétaires de la loi de finances 2026 et limite les marges de manœuvre tant nationales que locales. Ces hypothèses traduisent une stabilisation progressive de l'économie française sans dynamique de croissance forte.

Pour les collectivités territoriales, ce contexte limite la progression spontanée des recettes fiscales et encadre strictement l'évolution.

La dynamique économique insuffisante neutralise les effets positifs de la baisse de l'inflation, imposant un pilotage budgétaire renforcé. Les dotations évoluent peu en valeur réelle. La hausse apparente de la DGF résulte exclusivement de la réintégration de la fraction de TVA régionale, sans création de ressources nouvelles.

Pour les intercommunalités, les modalités de versement sont modifiées, prévoyant un décalage d'un an du versement de FCTVA, se traduisant ainsi par une année blanche pour ce mécanisme de soutien à l'investissement local. La loi de finances 2026 confirme que les communes sont exclues du dispositif DILICO.

La contribution attendue étant de 740 millions d'euros, dont 250 millions d'euros pour les EPCI, 140 millions d'euros pour les Départements et 350 millions d'euros pour les Régions.

La contribution individuelle est plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement. En 2026, Estérel Côte d'Azur Agglomération n'est pas impactée par le DILICO. Pour l'année 2026, le budget primitif s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du Pacte de gouvernance adopté en mars 2021, qui constitue un cadre structurant pour l'action communautaire. Par ailleurs, un

nouveau Pacte de gouvernance est en cours d'élaboration en concertation avec l'ensemble des communes membres et fera l'objet d'une présentation prochaine.

La construction du budget primitif 2026 reposera sur la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un environnement contraint, marqué notamment par des évolutions exogènes telles que la hausse des cotisations de retraite, la revalorisation des marchés publics ou encore les effets persistants de l'inflation. Dans ce cadre, la trajectoire financière devra permettre de préserver des niveaux d'épargne conformes aux objectifs fixés, condition indispensable au maintien de la solvabilité de l'établissement, à la pérennité du niveau de service rendu à la population et à la capacité d'investissement de la collectivité.

Enfin, sous l'impulsion de son président et en lien étroit avec les maires des communes membres, une réflexion est engagée sur l'évolution du périmètre des compétences communautaires, notamment des équipements sportifs, culturels des communes, utilisés par tous les habitants de notre Agglomération. Cette démarche s'inscrit dans une logique de renforcement de l'intérêt communautaire et de cohérence à l'échelle du territoire. Dans un contexte économique marqué par la persistance de tensions inflationnistes et par la progression de la masse salariale, il demeure indispensable de maintenir une gestion rigoureuse des équilibres financiers de la collectivité reposant sur une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

À ce titre, les dépenses réelles de fonctionnement, tous chapitres confondus, seraient en progression d'environ 6% par rapport aux réalisées 2025. Au périmètre constant, les dépenses de personnel au chapitre 012 enregistreraient une hausse estimée à 6,5% par rapport à l'année 2025, sous l'effet conjugué des mesures nationales, des évolutions de carrière et des ajustements nécessaires à l'organisation des services.

L'évolution des dépenses de fonctionnement 2026 s'explique principalement par les facteurs suivants :

- les renforcements et l'amélioration du niveau de services rendus à la population en réponse aux besoins identifiés en concertation avec les communes membres, notamment dans les domaines des mobilités, de la propreté urbaine, ainsi que la collecte et du traitement des déchets ménagers,
- la poursuite des démarches de structuration et de consolidation de certains services communautaires,
- une progression maîtrisée des charges à caractère général au chapitre 011, résultant notamment des mécanismes d'indexation prévus par les principaux contrats de l'établissement, ainsi que dans le cadre de la concession de transport.

En outre, les évolutions réglementaires relatives au traitement des déchets et en particulier la trajectoire de la Taxe Générale des Activités Polluantes dit TGAP continue de peser sur les coûts de gestion, tant pour les déchets dangereux que non dangereux.

Enfin, la contribution au service départemental d'incendie et de secours connaîtra une augmentation de 1,73%. Le levier fiscal n'a pas été mobilisé depuis 2014. Dans ce contexte, la collectivité pourra être amenée à y recourir afin de garantir le financement de son programme pluriannuel d'investissement, lequel sera précisé dans le futur pacte financier et fiscal.

Une attention particulière sera portée à l'équilibre entre soutenabilité financière, pression fiscale et maintien de la qualité du service public avec la création des nouveaux services. Dans un contexte fortement marqué par des enjeux de transition écologique, de minimisation économique et de qualité de vie, Estérel Côte d'Azur Agglomération affirme sa volonté de maintenir un niveau d'investissement soutenu en 2026.

Cette année sera marquée par la poursuite ou le lancement de plusieurs opérations majeures :

- la poursuite de l'aménagement de la Promenade des Bains, projet emblématique de notre littoral,
- le démarrage des études d'avant-projet du secteur Adrien Beaumont aux Issambres,
- l'avancement du projet du tracé alternatif de la RN7,
- la poursuite des études relatives au nouvel Hôtel communautaire,

- l'achèvement du parc paysager,
- la réhabilitation de la Maison des étangs.

Ces investissements traduisent la volonté de valoriser l'espace public, renforcer l'offre touristique, améliorer le cadre de vie. Un engagement renforcé en faveur de l'habitat et de la transition énergétique, des mobilités durables au cœur des priorités afin de poursuivre des mobilités alternatives et réduire l'empreinte carbone, plusieurs actions seront poursuivies (maintenance de bornes de recharge électrique, création de pistes cyclables, développement des aires de covoiturage et modernisation des équipements de transport), une politique active de prévention des risques et de gestion des eaux hors compétence GEMAPI, la collectivité poursuivra les investissements sur les réseaux et ouvrages pluviaux, la modernisation du système d'annonce de crue, la transition écologique comme fil conducteur. Les investissements environnementaux porteront notamment sur la modernisation des déchèteries et le lancement du plan climat air énergie territorial, la valorisation et l'entretien du patrimoine communautaire. La collectivité poursuivra aussi ses efforts en matière de patrimoine bâti avec la réfection de la toiture du théâtre du forum, la modernisation de la gare SNCF de Saint-Raphaël, la rénovation du château Galliéni et l'entretien des équipements sportifs.

Les investissements contribueront à renforcer l'attractivité économique avec l'aménagement et la modernisation des zones d'activités et la poursuite du développement du pôle Capitou. En faveur du social et de la petite enfance, des travaux de rénovation seront réalisés sur des équipements dédiés, afin d'améliorer les conditions d'accueil, la collectivité des services et l'extension de la crèche des Doudous.

La politique de prévention des inondations se traduira aussi par les investissements structurants, la protection de la Palud pour 6,3 millions d'euros (l'opération étant déléguée au Syndicat Mixte de l'Argens), la poursuite des travaux du système d'endiguement du Reyran, le lancement du Programme d'Etude Préalable dit PEP, étape clé vers un futur programme d'action de prévention des inondations et les travaux du mur d'arrière-plage de Fréjus.

Concernant l'eau, la modernisation et les extensions des réseaux, dans le cadre du contrat de délégation confié à Veolia, les investissements 2026 porteront sur l'extension des réseaux et l'amélioration des infrastructures et ouvrages existants.

Concernant l'assainissement, la sécurisation et performance des réseaux, ces actions engagées visent à assurer la continuité du service et à renouveler ces installations.

Notre Agglomération possède aussi 13 AP/CP.

Concernant celle de l'Hôtel communautaire et à la demande des cinq maires, le montant de l'AP/CP sera modifié en cours d'année afin de réduire son coût.

Concernant le personnel, l'effectif rémunéré au 31 décembre 2025 était de 259 agents après une baisse de charge salariale en 2025 dû notamment au transfert de certains agents affectés à la propreté dans la nouvelle DSP. En 2026, la hausse sera de 6,61%, dont 3% d'augmentation du taux de retraite.

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 du budget principal, financée par sept établissements bancaires, est de 80 millions d'euros, répartis en 41 millions d'euros en taux fixe moyen de 3,31% et 39 millions d'euros en taux variable à 3,19%.

Pour le budget eau, la dette financée par six établissements bancaires est de 31 644 127 € répartis en 22 100 80 € en taux fixe moyen de 3,77 et 9 452 000 € en taux variable moyen de 2,50.

Le budget assainissement, quant à lui, sa dette est de 59 millions d'euros, financée par six établissements bancaires répartis en 38 millions d'euros en taux fixe moyen à 3,59 et 21 millions d'euros en taux variable moyen de 2,91.

Le budget GEMAPI, quant à lui, la dette est de 13 828 000 €, financée par trois établissements bancaires répartis en 1,4 millions d'euros en taux fixe moyen à 0,78 et 12 millions d'euros en taux variable moyen de 1,93.

Esterel Côte d'Azur Agglomération confirme son ambition d'assurer la pérennité des équipements existants, de préparer l'avenir du territoire, d'accompagner les transitions et d'améliorer durablement le cadre vie de ses habitants.

**M. BONNEMAIN** énonce « trois observations : une clarification, un oubli et des inquiétudes.

La clarification se trouve dans la page 33 du document, « Le levier fiscal n'a pas été mobilisé depuis 2014, dans ce contexte, la collectivité pourrait être amenée à y recourir afin de garantir le financement de son programme pluriannuel d'investissement. ». Traduction : vous allez augmenter les impôts. Il n'y a pas d'autre explication possible, c'est à dire que vous êtes exactement dans ce rapport d'orientations budgétaires, dans l'exact contraire de ce que certains maires de ce Bureau n'ont pas cessé de claironner à nos concitoyens pendant toute la campagne électorale. Vous allez faire exactement le contraire. Nous verrons au moment de la présentation du budget ce qu'il en sera et nous y serons parfaitement vigilants.

Deuxième point : un oubli. Lorsque vous nous présentez le budget GEMAPI page 35 de ce même document, je n'ai rien vu concernant l'indemnisation du lotissement des Floralies. Ce point-là aussi est important. Ce dossier des Floralies qui est un vrai problème, un vrai sujet sur la commune de Fréjus et touche certains de nos concitoyens doit faire l'objet d'une indemnisation permettant la destruction d'un certain nombre d'habitations qui sont impactées par les inondations depuis des années.

L'un des postes de cette indemnisation serait constitué à concurrence de 3 millions d'euros par la mobilisation d'une partie du fonds GEMAPI, selon les informations qui nous ont été données. Je m'attendais donc à voir ce poste dans le cadre de la présentation du débat d'orientations budgétaires.

Enfin, deux inquiétudes, la première concernant l'évolution des dépenses du personnel. Oui, vous l'avez dit, dépenses du personnel qui vont être augmentées de l'ordre de 6,61% pour l'année 2026. En fait, entre 2021 et 2026, ce sont 3 millions d'euros supplémentaires tel que l'enseigne le tableau qui figure page 39 du document.

Et encore, nous avons enregistré une baisse de 3,06% en 2025 liée au transfert de la propriété urbaine et donc de la diminution des charges de personnel correspondantes. Et encore également, aucune baisse en réalité n'a été enregistrée dans les communes composant notre agglomération sur la même période. Et je pense ici notamment à ma commune de Fréjus.

Donc une évolution tout à fait négative de la trajectoire de la masse salariale de notre Agglomération, c'est l'un des points majeurs qui constituent les sources d'inquiétude en ce qui concerne la pérennité financière de l'Agglomération, dont la dette globale aura doublé entre 2025 et 2026, comme en atteste le graphique qui se trouve page 45 du document qui nous a été soumis. »

**M. LONGO** répond qu'en matière de levier fiscal évidemment il n'y a pas, pour l'instant, de précisions parce que la notification de l'état 1259 qui fixe les bases de notre Agglomération est attendue pour pouvoir faire le calcul. Concernant les Floralies, c'est dans le document puisque c'est dans le cadre du PEP. Donc évidemment que c'était prévu, c'était une obligation. Donc dans le PEP, vous avez les Floralies et qui sont aussi dans le PAPI.

Et quant à la dette, elle est tout à fait supportable, elle est de 500 € par habitant au niveau de l'Agglomération, celle de l'État est de 52 000 € par habitant.

Si nos prédécesseurs avaient commencé à investir dans nos réseaux, nous avons continué depuis 12 ans cet investissement massif. Notre territoire n'a, à aucun moment souffert de cette sécheresse, si pendant 4 années nos administrés ont eu de l'eau au robinet, si notre territoire ne souffre pas de turbidité pendant les orages, c'est grâce au travail qui a été fait et à l'investissement qui a été fait.

Nous avons maillé tout notre territoire, chacune de nos usines, chacun de nos communes sont reliées aujourd'hui. Nous avons notamment, désormais 8 ressources différentes qui alimentent toutes nos communes. Si aujourd'hui il sort 780 litres/secondes à l'usine d'eau potable du Muy, si nous avons des réseaux les plus imperméables de France avec un taux de rendement à 93% c'est grâce au travail qui a été fait pendant toutes ces années.

Si notre territoire s'est vu décerné notamment une Marianne d'or pour son taux de 80% de valorisation des déchets, c'est aussi par rapport à tout le travail qui a été fait.

Si Fréjus est la première destination touristique du Var et Saint-Raphaël la 3ème, c'est aussi parce qu'on s'en est donné les moyens. Si notre territoire est aussi attractif économiquement, c'est aussi parce que de belles entreprises sont venues s'y installer et on les a attirées aussi.

Alors, si les administrés de nos territoires nous ont élu, c'est pour qu'on continue à faire le travail qu'on fait depuis toutes ces années et qu'avaient commencé nos prédécesseurs. Et nous nous engageons à continuer cela même s'il y aura une petite incidence sur la levée de la fiscalité.

Résultat du vote : A L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,  
ADOpte LA DELIBERATION PRENANT ACTE DU DEBAT.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 17h30.

Le présent procès-verbal est certifié conforme aux débats du Conseil communautaire et publié conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, 10 AVR. 2026

La secrétaire de séance



Mme EL AKKADI



Le Président



M. MASQUELIER